Image not found or type unknown

Facturation frais de transmission dossier avocat

Par **chamelot**, le **29/10/2014** à **21:40**

Bonjour

En debut d année j'ai eu des problèmes financiers ce qui fait que je n ai pas pu regler mes charges de copropriété
Courant juin j ai recu une assignation de huissier de justice me reclamant les charges.
J ai pu réglé la totalité de ce que je devais charges et frais de relance fin aout.
Je viens de recevoir mon appel de charges pour le troisième trimestre et mon syndic de copropriété (foncia pour ne pas les nommer) me facture 480 euros de frais de transmission de dossier à l avocat (date du lendemain de l assignation de l huissier) . J ai regardé un peu sur internet et d apres ce que j ai vu de tels frais ne peuvent etre demander que par le juge au titre de l article 700 or là il n y aura de passage au tribunal puisque j ai paye ma dette
est ce que ces frais sont légaux et est ce que je peux les contester?
Merci d avance pour votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés